

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/52

18 mai 1998

(98-2035)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: espagnol

NICARAGUA

Déclaration distribuée par Mme Azucena Castillo, Vice-Ministre de l'économie et du développement

Le 30 octobre 1947, 23 nations qui voyaient loin ont signé, au Palais des Nations, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1948, instaurant ainsi le système commercial multilatéral.

Nous avons commencé par un accord général de nature provisoire, car il n'a pas été possible de mettre sur pied l'Organisation internationale du commerce (OIC) qui devait, dans le cadre de l'effort d'après-guerre, constituer le troisième pilier des institutions de Bretton Woods.

L'on souhaitait alors donner à l'humanité un système économique prévisible qui permette d'éviter un nouveau conflit et qui vienne compléter le système de sécurité collective mis en oeuvre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

L'OIC n'a pu être créée parce que l'unilatéralisme - allié au protectionnisme - a barré la route au multilatéralisme.

Pourtant, lorsque l'on regarde le chemin que nous avons parcouru depuis 50 ans, nous constatons que l'histoire a donné raison au multilatéralisme et au libre-échange.

Le Nicaragua a eu l'honneur de participer à ce système multilatéral depuis la deuxième série de négociations qui s'est tenue à Annecy, en France, en avril 1948, d'abord en tant que partie contractante de l'Accord général puis comme Membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce. Il a toujours donné la preuve qu'il avait une confiance totale dans le système et il s'est engagé à respecter ce qui avait été convenu et en faveur du libre-échange, dans un esprit d'ouverture par lequel il s'est distingué et dont il continue de faire preuve actuellement en respectant scrupuleusement ses obligations à l'égard de l'Organisation et en signant des accords de libre-échange bilatéraux.

Il est très important de souligner qu'au cours des années 60, le système a reconnu la nécessité de partager les bénéfices liés à la croissance des échanges avec les pays en développement. "S'il n'est pas source de bien-être, ce système n'est d'aucune utilité pour l'humanité", entendait-on alors. On a donc exigé des pays développés qu'ils donnent la priorité à la suppression des obstacles au commerce des produits des pays en développement.

Avec le Tokyo Round, dans les années 70, ont commencé les premières négociations allant au-delà du strict cadre des droits de douane. Le processus visant à éliminer les obstacles non tarifaires a pris alors un élan important, mais il convient néanmoins de rappeler que le protectionnisme dans le secteur des textiles a été institutionnalisé en 1974 avec l'adoption de l'Accord multifibres.

A Marrakech, nous sommes parvenus à conclure l'une des plus importantes et des plus ambitieuses séries de négociations, le Cycle d'Uruguay, qui nous a permis, entre autres choses, de créer l'Organisation mondiale du commerce.

Et nous parlons désormais de mondialisation, et d'un mouvement parallèle en faveur de l'intégration régionale ainsi que d'un vaste effort de libéralisation.

A Singapour, nous avons marqué une pause pour procéder à une première évaluation des travaux de l'OMC et relancé le programme de travail.

Au cours de ces 50 années, nous avons progressé à grands pas.

Il y a aujourd'hui moins d'obstacles au commerce, moins de droits de douane, moins de contingents et moins d'obstacles non tarifaires.

Nous disposons d'un recueil de règlements et de normes qui définissent les règles du jeu dans chacune des sphères du commerce et pour chacune des étapes des opérations d'achat et de vente de marchandises ainsi que pour les services, les investissements et les questions de propriété intellectuelle liées au commerce.

Les petits pays comme le Nicaragua bénéficient aujourd'hui d'un système de règlement des différends qui permet d'éviter que des mesures unilatérales arbitraires soient imposées.

Nous célébrons, sans aucun doute, ces réussites qui créent de nouvelles possibilités et qui apportent à des pays comme le Nicaragua espoir et optimisme dans la lutte difficile qu'ils mènent contre la pauvreté.

Le Nicaragua croit fermement à ce système et c'est la raison pour laquelle il estime opportun d'indiquer comment il devrait être renforcé.

Comme l'ont fait remarquer d'autres ministres, nous nous trouvons dans un monde où les frontières s'estompent, où les techniques de communication donnent aux distances une nouvelle dimension, puisqu'en quelques secondes nous pouvons recevoir ou transmettre de grandes quantités de données, faire une visite d'entreprise ou rencontrer un client même s'ils se trouvent à une dizaine de milliers de kilomètres de notre pays.

Nos entreprises parlent de compétitivité mondiale et se préparent à tirer parti des nouvelles possibilités et à relever de nouveaux défis.

Pour ces entreprises, il est indispensable que les règles du jeu soient claires, et surtout qu'elles puissent livrer concurrence à armes égales.

Nous devons continuer à démanteler les politiques de subventions, principalement en ce qui concerne les produits agricoles et l'industrie textile.

Nous devons progresser avec audace sur la voie de l'élimination des régimes de quotas ou de contingents.

Nous nourrissons vivement l'espoir qu'au cours des prochaines négociations sur l'agriculture, des progrès importants seront accomplis dans cette direction.

Les pays développés dépensent plus de 250 millions de dollars EU en subventions agricoles. Ces mesures discriminatoires constituent l'obstacle le plus sérieux à la libéralisation du commerce, portant atteinte à l'équité et au développement mondial.

Au Nicaragua, nous avons opté pour un modèle de développement durable qui fait largement appel à l'initiative privée et qui comporte un engagement clair en faveur du renforcement de l'économie sociale de marché et du respect de l'environnement.

L'homme, en harmonie avec la nature, est au centre de la stratégie de développement du Nicaragua.

Le Nicaragua a signé et respecte les sept conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, et nous essayons, dans la limite de nos possibilités, d'être exemplaires dans le domaine des conditions de travail.

Nous observons toutefois que pour les pays développés, la tentation de remplacer un protectionnisme par un autre est forte.

Les avantages comparatifs des pays en développement ne doivent ni ne peuvent, en aucun cas, justifier l'imposition par des puissances commerciales de conditions, quelles qu'elles soient, qui auraient pour objectif de bloquer l'accès à un marché.

Le protectionnisme se présente aujourd'hui sous un nouveau visage, celui de la conditionnalité. C'est avec fermeté que nous rejetons tout ce qui s'apparente à une restriction au commerce, sous couvert de clause sociale ou de mesure environnementale.

Nous sommes persuadés que le fruit des 50 années d'expérience que nous commémorons aujourd'hui permettra de promouvoir l'expansion des échanges et que cette croissance permettra aux pays en développement d'améliorer le niveau de vie de leurs populations, grâce à l'équité sociale et à la transparence des relations internationales.

Le bien-être de l'homme est au coeur de ce système commercial multilatéral et en est la raison d'être.
